

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, FEDDAL, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur CRASNAULT (*pouvoir à Monsieur DUCHEMIN*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur TONNEAU (*pouvoir à Monsieur FEDDAL*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absente excusée : Madame DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

DELIBERATION N° 24 : CITÉ ÉDUCATIVE DE DENAIN : RENOUVELLEMENT DU LABEL POUR LA PÉRIODE 2024-2026.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Impulsée par le Gouvernement à partir d'expériences de terrain, co-pilotée par le secrétariat d'Etat chargé de la Citoyenneté et la Ville et le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, la démarche des Cités éducatives est née en 2019 de la nécessité de disposer d'une action renforcée en matière éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) avec un engagement : soutenir les alliances éducatives et établir collectivement une stratégie sur le territoire pour garantir l'égalité des chances et l'émancipation de chaque jeune en lien avec la *Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers*.

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge sociales et éducatives des enfants et des jeunes dans les quartiers les plus défavorisés, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Cette mobilisation couvre l'intégralité du parcours de la naissance à l'insertion professionnelle. L'ambition des Cités éducatives n'est **pas d'être un dispositif de plus**, mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin au travers de trois grands objectifs :

- **conforter le rôle de l'école** : là où elle est particulièrement attendue, l'École doit être attractive et rayonnante sur son environnement.

- **promouvoir la continuité éducative** : la continuité éducative doit être organisée autour de l'Ecole, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes, acteurs de l'éducation de l'enfant, pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge notamment dans le périscolaire,

- **ouvrir le champ des possibles** : l'un des enjeux majeurs de la "Cité éducative" est d'aider les enfants et plus particulièrement les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation, en multipliant les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

Dans les territoires de la Politique de la ville, l'égalité des chances réside dans un projet de gouvernance et d'action collectives pour faire ville et permettre à chacun de pouvoir choisir son avenir sans distinction géographique, sociale, économique ou culturelle. Par leurs résultats et leurs objectifs, les Cités éducatives portent cette ambition : en quatre ans, 208 Cités éducatives sont nées, couvrant plus de 400 QPV pour plus d'un million de jeunes accompagnés. Ce sont également 238 collèges en REP+ et 172 collèges en REP impliqués ainsi que de nombreuses écoles du premier degré.

Dans la continuité des engagements précédents et dans le cadre du déploiement de l'ambition « Engagement Quartiers 2030 », le Gouvernement a décidé de proposer un renouvellement du label aux territoires concernés, afin que les acteurs ayant fait de l'éducation une grande priorité partagée puissent continuer à mettre en commun leurs expertises et leurs compétences au service des quartiers et leurs jeunes habitants.

A Denain, le programme d'actions de la cité éducative est essentiellement centré vers le dispositif « *Bien manger pour bien apprendre* » pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la restauration universelle. Il est donc proposé de poursuivre dans ce sens afin de continuer à répondre prioritairement aux besoins primaires de l'enfant dans le cadre de la nouvelle convention 2024 -2026. (*Le programme d'actions détaillé ainsi que le bilan financier analytique de la cité éducative de Denain sur la période 2020 - 2023 sont joints en annexe de cette délibération*)

Il est à noter que le renouvellement de ce label « *Cité Educative 2024-2026* » permet à la commune de bénéficier de soutiens techniques et financiers pour concourir à la poursuite des objectifs structurant ce programme.

Pour ce qui concerne les crédits dédiés délégués par l'Etat dans le cadre des Cités Educatives, leur délégation à la collectivité territoriale est proscrite afin d'assurer leur traçabilité. La gestion desdits crédits sera donc déléguée au Centre Communal d'Action Sociale avec élaboration d'un budget annexe permettant d'identifier précisément l'ensemble des contributions et leur utilisation.

Au regard de la politique éducative particulièrement volontariste menée depuis plusieurs années par la Municipalité, il apparaît que ce label constitue une réelle opportunité pour le territoire et viendra de nouveau conforter les nombreux efforts réalisés par la commune en direction de la réussite éducative des jeunes denaisiens.

A la lecture de cet exposé, il est donc proposé à l'Assemblée :

● **D'APPROUVER** le renouvellement du label « *CITE EDUCATIVE* » pour la période 2024-2026.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à faire toutes les démarches de subventions ou de soutien pouvant intervenir dans ce cadre ainsi qu'à percevoir les recettes y afférentes.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions ainsi que tous les autres documents se rapportant à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

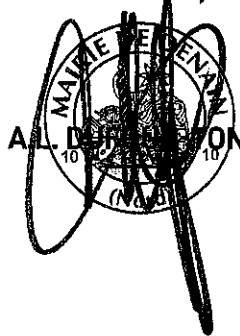
DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,


S. THERY.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A. L. DEBONNINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....